

**Association des Maires Ruraux de France**  
*Des maires au service des maires*

[Rejoignez-nous](#)

**Net-Infos**



La lettre Internet des maires ruraux du Lot et Garonne

novembre 2015

## ***Il y a des jours***

Il y a des jours comme ça où on aime la France, où on a envie de chanter la Marseillaise, envie d'être tricolore comme un supporter insupportable. Il y a des jours où on se reproche de ne pas être assez français. Des jours où on voudrait s'appeler Dupont quand on s'appelle Magyd. Suis-je toqué ? Suis-je choqué ? Oui je laisse se répandre la douleur en mon cœur et reposer ma tête percutée de plein fouet.

C'était un carnage et c'est mon jour de baptême, je deviens solennellement français, c'est dit. Je promets devant le fronton des mairies d'aimer la France pour le pire et le meilleur, de la protéger, de la chérir jusqu'au dernier souffle. Suis-je sonné ? Miné ? Je nais.

Il y a des jours comme ça où même anar on porte un drapeau parce que c'est tout ce qui reste à brandir après l'embrasement et il est bleu blanc rouge. Il y a des jours où on aime ce pays même quand il a tort, même quand il se trompe parce qu'il est nous jusque dans les entrailles.

Des jours comme ça où on aime ce pays, ses hameaux, ses villages, ses monuments aux morts. Des jours où on regrette de pas la ménager la vieille dame aux quatre cents fromages.

Des jours où on préfère la justice à sa propre mère, des jours où on est à l'envers. Des jours qui dépassent nos propres idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité. Des jours plus forts que la vie et ce sont des jours de mort.

C'est vrai, des jours comme ça où on reprocherait à Renaud, Ferré, Brassens d'avoir aimé que la France et pas assez la patrie. Des jours où on voudrait être patriote sans qu'un danger nous guette. Avant le sang, avant le feu.

On devrait avoir envie de sauver la France avant les signaux d'alerte,

avant que la mort ne vienne exhaler son odeur dégueulasse. Allez, prenons les armes et sauvons ce trésor qui est la république et même la nation. Il y a des jours comme ça où on est de droite, de gauche, de tous les bords tant qu'ils respectent le droit de pas être d'accord. On envie ce pays d'autant tolérer d'avis contraires, d'idées extrêmes et nauséabondes.

Des jours comme ça où on mesure l'état de droit, la liberté, le combat pour la laïcité qu'elle que soit sa maladresse. D'assumer les débats foireux de l'identité nationale, de dire oui à la France quelle qu'elle soit, de tout assumer, Pétain et Jean Moulin, le lâche et le héros, l'orfèvre et le bourrin, l'étroit comme l'iconoclaste ? Des jours où Finkielkraut est un enfant de cœur, où le front national n'est qu'un adversaire de jeu.

Il y a des jours à lire Houellebecq pas pour ce qu'il écrit mais parce qu'il a peur ! Des jours à écouter Zemmour, Morano et Delon et la cohorte des dépités parce qu'ils perdent la boule. Des jours comme ça où on veut s'acheter deux sapins, un pour la tradition, l'autre pour l'effort de porter ce pays qui essaie en trois mots de nous faire une place.

Des jours où on veut manger des crêpes à mardi gras et à Pâques du chocolat.

Des jours où même noir ou même musulman, on veut bien que nos ancêtres soient gaulois.

Des jours comme ça où on s'incline devant la tombe du soldat inconnu, où on rechigne pas à la minute de silence. Des jours de fleurs pour tous les «morts pour la patrie» et qu'ils le soient au front ou à l'arrière-salle d'un restaurant. Des jours où on choisit son camp parce qu'il n'y en a pas d'autres.

Des jours où on applaudit à tout rompre les uniformes, tous les gardiens de la paix, les paras et les flics. Ce jour-là on aime les Français quels qu'ils soient. Des jours, mais il y en aura d'autres.

Magyd Cherfi (Zebda)

## DEPARTEMENT

### **Le premier forum de l'AMR47 s'est déroulé le samedi 07.11.2015 sur le thème : "Quelles finances pour nos communes rurales aujourd'hui ?".**

Il s'est déroulé par une journée ensoleillée. Nous étions exactement 100 inscrits : maires, adjoints, conseillers de communes adhérentes ou non adhérentes.

C'était important pour l'AMR47 d'ouvrir cette manifestation à toutes les communes rurales du Lot et Garonne.

Des présidents et maires d'autres départements sont venus nous rejoindre :

- Philippe Dubourg de l' AMR40,
- Alain Castang de l' AMR24 et 3 autres maires de Dordogne
- Jean Michel Larco, des Pyrénées Atlantiques entrain de créer l'AMR64
- Bernard Goursaud, de l'AMR17.

La matinée s'est déroulée en 3 temps :

1. Présentation du diaporama de François Aubert (professeur d'université en comptabilité financière), "*Communes rurales et finances locales : une étude empirique sur la période 2002-2013*". Les graphiques présentant l'évolution de la DGF par rapport à la dette et aux dépenses d'équipement par habitants, permettent de VOIR, et de prendre conscience des différences fondamentales de gestion entre communes en fonction de leur nombre d'habitants.

Alors beaucoup de "oh !" et de "ah !" dans l'assistance. Nous avons tous été interloqués de voir à quel point il est clair que dans les petites communes on gère différemment / mieux que dans les grandes. (Si vous le souhaitez, il est possible de vous transmettre le diaporama).



Cécile Pôtel, secrétaire de l'Amr47

2. Notre assemblée s'est ensuite répartie en deux carrefours de partages d'expériences entre maires avec animateurs et rapporteurs sur le sujet "quelles solutions avez-vous trouvées pour faire face à la baisse des dotations ?".

Les échanges un peu timides au départ furent "innarrêtables" à la fin. La Poste, la Fondation du Patrimoine, l'Europe... Le souhait pour certains d'avoir une recension des différentes aides possibles...



3. L'intervention de Christine Pirès Beaune a été très claire, pédagogique. Beaucoup de questions ont été posées pendant le diaporama et après. L'échange s'est déroulé très simplement, sans filtres ni intermédiaires. Il a duré 2 heures ! Mme Pirès-Beaune est certes l'auteur du rapport sur la Réforme de la DGF, députée du Puy de Dôme mais aussi conseillère municipale d'une commune de 1400 habitants. Elle connaît donc fort bien les interrogations qui nous animent.

Elle a présenté son rapport et ce que contenait le PLF 2016 par rapport à la DGF. L'ajournement de la réforme a bien sûr été évoqué. L'obligation de faire cette réforme aussi !

**La nécessité de comprendre encore plus.**

(Si vous le souhaitez, il est possible de vous transmettre sa présentation).



Mme Pirès-Beaune et Serge Pin (maire honoraire de Savignac sur Lèze), médiateur.



Le déroulement de la journée était prévu de manière assez large, aussi nous avons pu prendre le temps d'accueillir les participants autour d'un café, de faire une pause à 11h.

Certes l'absence du Kamion (pour cause d'accident) a donné encore plus d'aisance à la matinée.

Dans la salle, nous présentions l'expo photo réalisée suite au concours de Photo "Regards sur la ruralité" lancé par l'AMRF en 2011.



Le soleil généreux a permis d'installer dans la cour de l'ancienne école, des tables pour le repas.



Serge Pin, Michel Ponthoreau, Jean Louis Coureau : les rapporteurs.

Le retour des carrefours du matin a eu lieu en début d'après-midi.

D'autres interventions diverses ont permis de présenter d'un part le Kamion malgré son absence et les journées de Larrazet qui se sont déroulées les 21 et 22 novembre dans le Tarn et Garonne sur le thème "Les identités rurales ou comment se réinventent les villages et les villes du monde".

## Le Kamion



### La nouvelle délivrance des services :

- Maintenir la continuité des services.
- Fournir des services au plus près de tous.
- Étendre les services dans l'espace et le temps.
- Favoriser les relations.
- Rompre l'isolement des citoyens.

Si vous souhaitez en savoir plus, cliquez en maintenant la touche *ctrl* appuyée sur le lien qui suit : [Qu'est ce que le Kamion ?](#)

L'après-midi, Pierre Larroutou, nous a proposé d'une part un décryptage de la situation économique en France et en Europe puis son approche pertinente avec des solutions accessibles pour relancer notre pays... Le sujet était tellement vaste qu'il a, au final, peu abordé la question des financements d'une politique de la ruralité.



Pierre Larroutou

Son intervention, qui a duré 2 heures, a bien détaillé les mécanismes économiques qui nous font croire que la seule solution pour sortir de la crise est l'austérité.

Il beaucoup parlé du chômage et de la baisse du temps de travail (qu'il défend).

Son analyse a permis d'ouvrir à de plus vastes horizons et aussi de toucher du doigt que les possibilités de financements ne sont pas loin mais encore faut-il vouloir les mettre

en place.







Guy Clua, Président de l'AMR47

Ce fut une belle journée pour ceux qui y ont participé et une première pour l'AMR47.

Les retours sont positifs, tant sur l'organisation que sur la qualité des intervenants.

La convivialité a été appréciée ainsi que la possibilité d'avoir des longs temps de débats.

L'objectif pour nous était triple :

- Permettre aux maires de se rencontrer et d'échanger formellement et informellement sur le sujet "Comment financer la vie dans leur commune ?"
- Amener une intervention "technique" sur la DGF, via l'intervention de Christine Pirès-Beaune et la présentation du diaporama de F. Aubert sur l'évolution de la DGF de 2002 à 2013.
- Ouvrir sur un sujet plus vaste avec l'intervention de Pierre Larrouturou et les moyens d'un financement d'une politique rurale

**Nous souhaitons remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de cette journée** : Serge Pin, Jacqueline Seignouret, Gilbert Guérin, Henri Tandonnet, Jean Louis Coureau, Michel Ponthoreau, André Bonneilh et l'équipe municipale de saint Laurent.

**En attendant de renouveler cette expérience l'année prochaine et devons y retrouver,**

**nous vous donnons rendez-vous le 06 février au matin pour l'assemblée générale de l'AMR47 (Thème, heure et lieu seront communiqués ultérieurement).**

*Pour activer les liens hypertexte présents vous devez appuyer sur la touche Control (Ctrl) et cliquer sur le lien en maintenant cette touche appuyée.*

### CCAS

#### Ne vous précipitez pas

Dans son zèle dont il a le secret, l'Etat a demandé à ses préfets, suite à une disposition introduite dans la Loi Notre, d'écrire à tous les maires pour les inviter sans le dire à supprimer les CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants. On connaît la rhétorique, c'est la même que pour les communes nouvelles ! Pour vous aider à trancher cette question et ne pas céder à la pression, l'Union nationale des CCAS et l'AMRF unissent leur force pour vous aider à mieux comprendre les enjeux et les risques d'une trop rapide décision inéluctable. Tout est dans le courrier ci-joint. Il n'y a donc pas d'impératif, ni de caractère d'urgence et encore moins obligatoire à la dissolution des CCAS.

[Téléchargez le courrier](#)

### Le Schéma (SDCI) menace-t-il vos syndicats scolaires ?

Le schéma départemental de coopération intercommunale ([SDCI](#)) des Pyrénées-Atlantiques propose une réduction drastique des syndicats intercommunaux à vocation scolaire, pour n'en maintenir que cinq (et 9 EPCI à fiscalité propre ayant la compétence scolaire) sur le département.

Aux liens ci-après : voici un [article de presse](#) évoquant la mobilisation - en cours - des maires ruraux du 64 contre cette suppression massive de RPI et le [communiqué](#) lu par le délégué AMRF Jean Casabonne en réunion de communauté de communes.

**Qu'en est-il dans votre département ? Les syndicats scolaires sont-ils menacés de suppression dans le SDCI ?** Si oui, n'hésitez pas à faire remonter l'information à [catherine.leone@amrf.fr](mailto:catherine.leone@amrf.fr)

### Loi de Finances

#### Deux avancées majeures

Deux avancées majeures dans le projet de loi de finances à destination des collectivités. La disparition de la dotation inégale entre ruraux et urbains pour une dotation de base unique pour tous. Notoirement insuffisante elle démontre néanmoins la force de la proposition des maires ruraux portées par vous tous depuis des années.

La seconde est l'introduction d'une dotation de ruralité. Là aussi très grande victoire symbolique mais déception quant au montant, 10 fois plus bas que pour les charges de centralité. De quoi nourrir les prochains combats des Maires ruraux. Résultat de la discussion avant la fin de l'année 2015 pour le budget 2016.

### Inquiétude de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes a rendu un rapport sur les finances publiques locales, dans lequel elle s'inquiète de l'impact de la baisse des dotations sur les investissements locaux et de l'épargne. L'AMRF a immédiatement réagi dans un communiqué : « Comment s'étonner en effet, des conséquences négatives de mesures qu'elle a elle-même exigé de l'Etat et des collectivités » ? L'AMRF en ont profité pour rappeler les conclusions d'un autre rapport. Celui de l'Institut d'Auvergne du développement des territoires qui souligne que les maires ruraux « contribuent très largement à l'effort en termes d'administration avec un ratio proche d'un agent communal pour 150 habitants quand d'autres collectivités affichent des ratios 5 fois plus élevés. Cela se traduit par des dépenses de personnels très inférieures aux communes des

strates supérieures (217 € de dépenses de personnel par an et par habitant en zone rurale contre 540 €). »

### **Evènement**

#### **Congrès des maires - AMF**

Comme tous les ans l'AMRF sera présente au Congrès et au Salon. La ruralité aussi, au cœur des débats du Congrès le mercredi 18 novembre de 14 h 30 à 17 h 30 pour vous exprimer et porter la voix des élus ruraux.

L'AMRF sera l'invitée permanente sur le stand de l'Union nationale des CCAS. N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Plusieurs temps forts à venir aussi, la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine le jeudi 19 à 11 h 30 (sur leur stand), un débat en présence du président des Maires ruraux de France sur le développement durable sur le stand RTE et dès le mercredi un rendez-vous sur le stand Primagaz à 12 h pour des informations concrètes suivies à 13 h d'un buffet offert par notre partenaire.

Voici les [informations pratiques](#) pour nous rejoindre.

#### **Écoles connectées, relance du dispositif**

Si votre école n'est pas encore connectée et que le réseau n'est pas de bonne qualité, il existe un outil de financement pour installer le satellite. L'AMRF relaie cette information qui vous permet de bénéficier d'une aide à l'investissement. Ci-joint le courrier co signé par le président des maires ruraux et les Ministres Lemaire et Vallaud-Belkacem pour vous informer des détails. Cliquez sur le [Lien](#).

#### **Appel à projet**

##### **Sport et santé en milieu rural**

A travers cet [appel à projets](#), la [Fondation de France](#) entend soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive régulière et de proximité des personnes qui, en milieu rural, en sont les plus éloignées. Ces activités devront se dérouler en milieu rural et concerner les personnes qui y vivent, sans limitation d'âge. Il s'agit aussi d'aider les personnes les plus vulnérables de ces territoires à pratiquer une activité physique qui serait bénéfique à la récupération et au maintien de leur santé. La santé étant définie comme un état complet de bien-être physique moral et social. Renseignements : 01 44 21 31 90 ou par mail : [sport@fdf.org](mailto:sport@fdf.org)

#### **Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile**

##### **Documents utiles**

Le Ministère de l'Intérieur propose une série de documents pour les communes désireuses d'accueillir des migrants : un [livret d'information des maires](#) (qui précise notamment le rôle que peut avoir la commune), une [foire aux questions](#), ou encore le [formulaire de proposition d'hébergement](#) (*après remplissage en ligne, le document principal et l'annexe devront être enregistrés sur votre ordinateur puis envoyés par courriel à l'adresse suivante : [accueil-refugies@interieur.gouv.fr](mailto:accueil-refugies@interieur.gouv.fr)*). Le [site](#) ministériel précise en outre qu'un coordonnateur sera nommé par chaque préfet de département et que « votre préfet sera en mesure de vous communiquer ses coordonnées ».



## Syndicats

Ça bouge. Grâce à l'AMRF le parlement va revenir sur une disposition de la loi Notre qui visait à supprimer les indemnités pour les syndicats. Veuillez trouver [en pièce jointe](#) la réponse du Président du Sénat au courrier de Vanik Berberian ([ci-joint également](#)), au sujet de la suppression des indemnités des Présidents et Vice présidents de syndicats intercommunaux. Preuve que la mobilisation change la donne

## AGENDA PARLEMENTAIRE

### SÉNAT

**4/11** - : PLF 2016 - Crédits "Transports ferroviaires et fluviaux" - Examen du rapport pour avis. Examen du rapport pour avis sur les crédits Transports ferroviaires et fluviaux du projet de loi de finances pour 2016.

**5/11** - Echange de vues sur les conditions, notamment financières, de l'essor des communes nouvelles ; Communication de Rémy Pointereau, premier vice-président délégué, sur deux propositions de simplification des normes.

### ASSEMBLEE NATIONALE

**9/11** - Réunion de la commission des affaires sociales - Examen, en nouvelle lecture, des articles du projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la santé.

## AGENDA AMRF – novembre 2015

2 – Congrès des buralistes, Vanik Berberian

3 – Rencontre avec le Premier Ministre, Manuel Valls. Délégation composée de Vanik Berberian, Michel Fournier, premier vice président, Jean-Paul Carteret et Louis Pautrel, vice présidents, respectivement présidents des AMR 36, 88, 70 et 35) et Cédric Szabo

6 – Congrès des grandes villes de France, Marie Jeanne Beguet, vice présidente

6 – Remise du Prix de la Marianne de la parité, Gilles Lepeltier, président des maires ruraux du Loiret

7 – Forum finances et réforme de la DGF, organisé par l'AMR 47, Guy CLua, vice président

9 – Forum, centres bourgs, lieux de vie, Sylvain Sotton, président des maires ruraux du Rhône

13 – AG de l'AMR69

13 – Jury Label Villages Internet, John Billard, vice président, président des maires ruraux d'Eure et Loir

16 – Réunion des présidents à Paris : *annulée*

17 au 19 – Congrès et salon des maires : *annulé*

21 – AG de l'AMR 08, Michel Fournier, premier vice président

24 – Conseil d'administration du RED (Europe rurale)

24 – Rencontre avec Engie (énergie), Vanik Berberian

- 25 – Remise des Prix Territoria, Vanik Berberian
- 27 – AG constitutive de l'AMR Corse, Jean Paul Carteret
- 28 – AG de l'AMR04, Marie Jeanne Beguet

## LE POINT SUR...

### Ingénierie

#### Contacteur la Caisse des dépôts

En plus des solutions financières (investissements en fonds propres et prêts de long terme), la Caisse des dépôts peut accompagner les élus en ingénierie. Deux points d'entrée : Mairie conseils pour des conseils juridiques et financiers et les démarches d'accompagnement et les directions régionales pour accompagner financièrement des études ou des projets (sans limite en terme de %). Si donc vous aussi vous avez des besoins identifiés en terme de financement d'ingénierie, prendre contact avec votre délégué régional à partir de la [liste ci jointe](#).

## QUESTION JURIDIQUE

### Quels sont les critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Aux termes de l'[article L2334-20 du CGCT](#), la DSR est attribuée « aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. ». Cette dotation, qui se compose de trois fractions, est répartie annuellement par le comité des finances locales (CFL).

- **La première fraction de la DSR (ou fraction « bourg-centre »)** [[article L2334-21 du CGCT](#)]

Elle est attribuée aux **communes dont la population représente au moins 15 % de la population du canton et aux communes chefs-lieux de canton.**

Toutefois, certaines communes ne peuvent pas être éligibles. Il s'agit de celles :

1° Situées dans une agglomération :

a) Représentant au moins 10 % de la population du département ou comptant plus de 250 000 habitants ;

b) Comptant une commune soit de plus de 100 000 habitants, soit chef-lieu de département ;

2° Situées dans un canton dont la commune chef-lieu compte plus de 10 000 habitants ;

3° Dont le potentiel financier par habitant est supérieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 10 000 habitants.

Bénéficient également de cette fraction les chefs-lieux d'arrondissement, dont la population est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants, qui n'entrent pas dans les cas prévus aux 1° et 4° ci-dessus.

L'attribution revenant à chaque commune est déterminée en fonction :

- De la population prise en compte dans la limite de 10 000 habitants ;
- De l'écart entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 10 000 habitants et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- De l'effort fiscal pris en compte dans la limite de 1,2 ;
- D'un coefficient multiplicateur égal à 1,3 pour les communes situées en zones de revitalisation rurale (ZRR<sup>[1]</sup>).

- **La deuxième fraction de la DSR (ou fraction « péréquation »)** [[article L2334-22 du CGCT](#)]

Elle est attribuée aux **communes dont le potentiel financier par habitant<sup>[2]</sup> est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique.**

Cette fraction est répartie :

- Pour 30 % de son montant : en fonction de la population pondérée par l'écart entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique ainsi que par l'effort fiscal plafonné à 1,2 ;
- Pour 30 % de son montant : proportionnellement à la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal (pour les communes situées en zone de montagne ou pour les communes insulaires, la longueur de la voirie est doublée) ;
- Pour 30 % de son montant : proportionnellement au nombre d'enfants de 3 à 16 ans domiciliés dans la commune, établi lors du dernier recensement.
- Pour 10 % de son montant au maximum : en fonction de l'écart entre le potentiel financier par hectare de la commune et le potentiel financier moyen par hectare des communes de moins de 10 000 habitants.

#### **i La troisième fraction de la DSR (ou fraction « cible »)** [[article L2334-22-1 du CGCT](#)]

Il s'agit ici de la DSR « cibles », prise en compte dans le cadre du fonds d'accompagnement des rythmes scolaires pour définir le bénéfice des 40 euros supplémentaires par élèves.

Elle est attribuée aux **dix mille premières communes de moins de 10 000 habitants, parmi celles éligibles au moins à l'une des deux premières fractions de la DSR, classées en fonction décroissante d'un indice synthétique.**

Cet indice synthétique est fonction :

- Du rapport entre le potentiel financier par habitant moyen des communes appartenant au même groupe démographique et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- Du rapport entre le revenu par habitant moyen des communes appartenant au même groupe démographique et le revenu par habitant de la commune (le revenu pris en considération est le dernier revenu fiscal de référence connu et la population prise en compte est celle issue du dernier recensement de population).

L'indice synthétique est obtenu par addition des rapports ci-dessus, en pondérant le premier par 70 % et le deuxième par 30 %.

---

[1] Définition d'une ZRR : [article 1465 A du code général des impôts.](#)

[2] Définition du potentiel financier par habitant : [article L2334-4 du CGCT.](#)

**Pour les modalités pratiques de calcul, notification et versement** : vous pouvez consulter - au lien suivant - la [note de la Direction Générale des Collectivités Locales pour la répartition 2015 de la DSR](#).

## Jurisprudence SMACL

### Changement d'affectation d'un agent suite à des problèmes relationnels : une mesure d'ordre intérieur insusceptible de recours

*Un agent peut-il contester son changement d'affectation pris dans l'intérêt du service à la suite de problèmes relationnels rencontrés avec des collègues ?*

À la suite de difficultés relationnelles avec plusieurs de ses collègues, une fonctionnaire fait l'objet d'un changement d'affectation dans l'intérêt du service. Dénonçant une sanction déguisée, elle exerce un recours pour excès de pouvoir contre cette décision et demande à ce qu'il soit enjoint à son administration de la réintégrer dans son ancienne affectation.

Elle est déboutée par les juges du fond, ce que confirme le Conseil d'État :

- « les mesures prises à l'égard d'agents publics qui, compte tenu de leurs effets, ne peuvent être regardées comme leur faisant grief, constituent de simples mesures d'ordre intérieur insusceptibles de recours » ;
- « il en va ainsi des mesures qui, tout en modifiant leur affectation ou les tâches qu'ils ont à accomplir, ne portent pas atteinte aux droits et prérogatives qu'ils tiennent de leur statut ou à l'exercice de leurs droits et libertés fondamentaux, ni n'emportent perte de responsabilités ou de rémunération » ;
- « le recours contre de telles mesures, à moins qu'elles ne traduisent une discrimination, est irrecevable ».

Ainsi en l'absence de discrimination, ni de perte de revenu ou de diminution des responsabilités, un fonctionnaire muté dans l'intérêt du service ne peut contester son changement d'affectation : même si cette mesure est prise pour des motifs tenant au comportement de l'agent, elle n'en conserve pas moins le caractère d'une mesure d'ordre intérieur, qui ne fait pas grief et n'est donc pas susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

#### Ce qu'il faut en retenir

- Un changement d'affectation sans perte de rémunération, ni de diminution de responsabilités, pris dans l'intérêt du service constitue une mesure d'ordre intérieur. Dès lors qu'elle ne porte pas atteinte aux droits et prérogatives que l'agent tient de son statut ou à l'exercice de ses droits et libertés fondamentaux, elle est insusceptible de recours. Et ce même si cette mesure est prise en prenant en compte le comportement de l'agent.

- Seuls des éléments tendant à établir l'existence d'une discrimination peuvent être invoqués contre une telle décision.
- Rappelons que le Conseil d'État avait déjà statué dans le même sens (suivre le lien ci-dessous) dans un arrêt du 17 décembre 2007. Il avait néanmoins précisé que le fonctionnaire devait avoir été mis à même de demander la communication de son dossier en temps utile en application de l'article 65 de la loi du 22 avril 1905 si la mutation est prise en considération de la personne. Ce moyen n'était pas, en l'espèce, soulevé par l'agent mais ce droit reste d'actualité.

[Conseil d'État, 25 septembre 2015, N° 372624](#)

#### **Êtes-vous sûr(e) de votre réponse ?**

- La mutation d'un fonctionnaire en raison des difficultés rencontrées dans son service constitue-t-elle une sanction disciplinaire ? Le fonctionnaire muté doit-il pouvoir consulter son dossier ?

<http://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article365>

- Un fonctionnaire peut-il être maintenu en activité avec traitement mais sans affectation ?

<http://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article674>

- Transports publics : un changement d'affectation d'un salarié consécutif au retrait de son habilitation à la conduite de certains véhicules doit-il s'apparenter à une sanction disciplinaire ?

<http://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3052>

- Un fonctionnaire territorial peut-il neutraliser sa mutation dans l'intérêt du service en invoquant le bénéfice de priorité en faveur des fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles ?

<http://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article1926>

## **36000 COMMUNES**

### **Sommaire du n° 330 - novembre 2015**

#### **Dossier**

Grèce : l'accord de Bruxelles et le théâtre parlementaire

#### **Fenêtre sur**

Le Collectif Ville Campagne

#### **Actualités**

Quel accueil pour les migrants



- **Laïcité**  
Parution du [Guide Laïcité et collectivités locales réactualisé - Octobre 2015](#)
- **Appel à projet**  
[Fondation de France, sport en milieu rural](#)
- **Finances locales**  
La Direction des études de La Banque Postale vient publier sa **Note de conjoncture sur les finances locales**.  
Retrouvez plus de détails dans la note sur notre site Internet :  
<https://www.labanquepostale.com/legroupe/actualites-publications/etudes/finances-locales.html>
- **Législation**  
En pièce jointe, l'Instruction du Gouvernement du 21 octobre 2015 relative à l'attribution de la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) :  
[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/10/cir\\_40157.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/10/cir_40157.pdf)

**Derniers communiqués de presse :**

- [L'Exécutif cède devant conservatismes en tous genres](#)
- [Les Maires ruraux rencontrent le Premier ministre](#)
- [Etude sur la viande rouge et transformée : la bêtise est cancérigène](#)
- [Dramatique accident de la route en Giron](#)

**Net-Infos est une publication de  
l'Association des Maires Ruraux**

Responsable de la publication : Vanik Berberian, président de l'AMRF. Rédaction : Equipe de l'AMRF.

Si vous souhaitez rejoindre l'AMRF, vous abonner à notre mensuel 36 000 Communes ou recevoir d'autres informations afin de mieux connaître l'AMRF et ses activités, merci de contacter Catherine Léone ou Ludivine Ottini au 04.72.61.77.20.

**Vous pouvez également vous rendre  
sur le site internet des Maires Ruraux de France :**

<http://www.amrf.fr/>

[@maires\\_ruraux](#)

[amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)